



Suspension de fonctions et arrêt maladie

Par **Erg**, le **07/05/2019** à **11:36**

Je suis fonctionnaire poursuivi pénalement faisant l'objet d'une interdiction d'exercer mon activité par contrôle judiciaire à compter du 17 avril 2019; je viens de recevoir mon arrêt de suspension avec privation intégrale de traitement à compter de la date du CJ. Or je suis en arrêt maladie pour dépression depuis le 12 avril. J'ai lu sur différents sites juridiques qu'en cas d'arrêt maladie, la suspension ne commençait effectivement qu'à la fin de celui-ci. Pouvez-vous confirmer??cordialement.(Je passe en appel pour le CJ le 16 mai d'autre part)